

Zeitschrift: Energie extra
Herausgeber: Office fédéral de l'énergie; Energie 2000
Band: - (2002)
Heft: 2

Artikel: Ouverture du marché de l'électricité : l'exemple norvégien
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-642229>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ouverture du marché de l'électricité: l'exemple norvégien

La Norvège a entrepris d'ouvrir son marché de l'électricité en 1992. Avec succès si l'on en croit la belle unanimité affichée à ce sujet par les pouvoirs publics, les entreprises électriques et les consommateurs norvégiens. Car tous aujourd'hui, des producteurs aux consommateurs, profitent d'une exploitation plus efficace du réseau de transport d'électricité, comme le montre une étude commandée par l'OFEN.

La loi sur le marché de l'électricité procure à la Suisse une ouverture du marché parfaitement adaptée à ses besoins. Cela dit, l'expérience norvégienne apporte précisément un éclairage intéressant dans la mesure où le secteur de l'électricité des deux pays présente des caractéristiques comparables comme l'existence d'une myriade de petites centrales, dont un grand nombre sont aux mains des communes, ainsi que la diversité des pratiques comptables avant la libéralisation.

L'épine dorsale de l'ouverture du marché

En Norvège, seule une partie des entreprises – qui sont pour la plupart publiques - a été privatisée. Un modèle d'accès réglementé au réseau a été introduit, dans lequel les prix du réseau sont calculés indépendamment de la distance. Les exploitants doivent assurer un accès non-discriminatoire à leur réseau. Quant à l'exploitation du réseau de transport, elle a été confiée à une société unique. Une autorité de régulation spécifique est chargée de surveiller l'accès et la rétribution du réseau. En outre, la Norvège a institué une Bourse centrale pour le commerce en gros du courant. L'objectif déclaré de la dérégulation est d'augmenter l'efficacité de l'approvisionnement en courant.

Conséquences de l'ouverture du marché

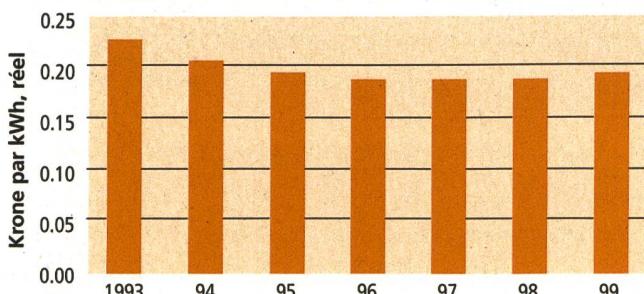
En Norvège, depuis l'ouverture du marché, le courant se négocie en Bourse. Son prix spot relativement volatile traduit fidèlement les situations de pénurie de l'offre. En temps normal, il oscille entre 2 et 3 ct./kWh; en cas de pénurie – p. ex. à la suite de périodes pauvres en précipitations ou de températures très basses – il se situe généralement entre 5 et 7 ct./kWh. La courbe des prix payés par les ménages montre que l'évolution générale des prix sur le marché spot se répercute sur les clients avec une année de retard et très en douceur.

Depuis 1996, où disparaissait l'obligation de mesurer la consommation horaire des clients optant pour un nouveau fournisseur, les petits consommateurs sont relativement nombreux chaque année à changer de fournisseur – env. 15%.

Auparavant, les gros consommateurs étaient pratiquement les seuls à jouir de cette opportunité. On peut donc dire de manière générale que la concurrence fonctionne bien, tant au niveau de la production de courant que pour sa vente.

Dans le domaine du réseau soumis au monopole également, la régulation a permis une baisse des prix réels, pour les clients privés, de l'ordre de 2,5% par an. Ces dernières années, la qualité de l'approvisionnement s'est même légèrement améliorée.

Prix moyen facturé aux ménages norvégiens pour le réseau



rée dans l'ensemble. En effet, la quantité d'énergie non livrée en raison de coupures de courant est passée, entre 1995 et 2000, de plus de 0,04% à env. 0,025% du total.

Facteurs de réussite

Les auteurs de l'étude, Jörg Wild et Stephan Vaterlaus, attribuent la réussite du modèle norvégien principalement à trois facteurs:

1. La régulation a été conçue comme un processus par étapes

Compte tenu de l'importance de l'enjeu pour la branche de l'électricité et de la taille modeste de l'autorité de régulation (20 personnes), l'ouverture a suivi un cheminement progressif, avec la conscience que les objectifs ne devaient pas tous être atteints en début de processus. Ainsi, les conditions-cadres sont-elles prévisibles pour tous les acteurs impliqués. L'évolution s'est en outre faite pas à pas, si bien qu'il n'a jamais fallu revenir sur des éléments importants qui avaient été introduits. Il a toutefois souvent fallu procéder à des ajustements. Enfin, la création d'une base de données a rendu les activités de régulation possibles, que ce soit pour l'évaluation de la rétribution de l'acheminement ou l'établissement de comparaisons de prestations entre les opérateurs.

2. De bonnes mesures incitatives au lieu d'une réglementation tatillonne

Toutes les mesures de régulation ont attaché une réelle importance à prévoir des incitations correctes. Idéalement, toutes les mesures devraient être conçues pour inciter les entreprises à poursuivre les objectifs d'ordre social, respectivement politique qui leur sont imposés. Il a été ainsi possible de renoncer à de nombreuses consignes détaillées, condition essentielle pour qu'une autorité de régulation svelte puisse gérer les quelque 200 exploitants que compte le pays.

3. Vaincre les réticences de la branche

L'autorité de régulation est parvenue à bien se faire accepter par la branche. La création d'une base de départ comparable grâce à la réévaluation de l'infrastructure du réseau y joue un rôle tout aussi important que la grande transparence des processus ou le fait que l'autorité de régulation fonde toutes ses décisions sur des données fournies par les entreprises elles-mêmes. Toutes les informations et tous les documents sont publics et disponibles sur Internet. Cela vaut aussi pour les échanges de correspondance entre l'autorité de régulation et les entreprises en cas de réclamation. Cette pratique favorise les discussions franches entre l'autorité de régulation et la branche.

Quel intérêt pour la Suisse?

En raison de la structure analogue de son secteur de l'électricité et des expériences positives réalisées durant dix ans dans le cadre de l'ouverture du marché, le modèle norvégien offre un point de comparaison intéressant pour la Suisse. Nombre de questions que l'on se pose encore ici ont déjà trouvé leur réponse là-bas. Surtout, ce modèle montre qu'une ouverture du marché peut profiter aux consommateurs sans diminuer en rien la qualité de l'approvisionnement.